



Pollution aux Particules fines PM10

Début de l'épisode

Jeudi 14 février 2008

La pollution aux particules fines observée en Romandie se situe à un niveau qui pourrait entraîner des effets sur la santé d'une partie de la population. Il est recommandé à la population et aux personnes sensibles de suivre les recommandations sanitaires ci-dessous.

• Niveau de pollution mesuré le mercredi 13 février 2008

Stations de référence :	Morges VD	Aigle VD	Nyon VD	Payerne *	Genève (Ile) GE	Saxon VS	Neuchâtel NE	Chamblieux FR
Moyenne journalière : (concentration sur 24h)	75 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	70 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	- $\mu\text{g}/\text{m}^3$	72 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	93 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	41 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	62 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	89 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Nombre de jours de dépassement de la valeur limite OPair :	3 j	3 j	-	2 j	4 j	0 j	2 j	3 j
<i>Valeur limite OPair: 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$</i>		<i>Seuil d'information: 75 $\mu\text{g}/\text{m}^3$</i>			<i>* Station du réseau NABEL</i>			

• Évolution probable

Compte tenu de l'évolution des conditions météorologiques (situation d'inversion thermique stable) et malgré un régime de bise sur le Plateau, il est probable que les concentrations en particules fines mesurées se maintiennent en dessus du seuil d'information de $75\mu\text{g}/\text{m}^3$ dans certaines régions.

LA POLLUTION AUX PM10 PEUT ENTRAÎNER DES INFLAMMATIONS DES VOIES RESPIRATOIRES

et avoir des conséquences pour la santé des enfants et des adultes

COMMENT RÉAGIR pour s'en protéger ?

RECOMMANDATIONS SANITAIRES À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION :

- modérer les efforts physiques (augmente le volume d'air inhalé)
- éviter les autres facteurs irritants (tabac, solvants, fumées) pour ne pas aggraver les effets de cette pollution

RECOMMANDATIONS SANITAIRES AUX PERSONNES SENSIBLES * :

- s'abstenir de tout effort physique intense
- rester vigilant par rapport à toute aggravation de l'état de santé ou tout symptôme évocateur (toux, gêne respiratoire, gorge, nez irrité)
- en cas d'asthme, ne pas modifier le traitement sans consulter son médecin et s'informer auprès de lui au moindre doute

* Les jeunes enfants, les personnes âgées et celles souffrant de déficience immunitaire ou de pathologies chroniques cardiaque ou respiratoire

LA POLLUTION AUX PM10 N'EST PAS UNE FATALITÉ

Le comportement individuel de chaque personne peut contribuer à réduire les nuisances

COMMENT AGIR pour limiter les émissions de particules fines ?

LORS DE DÉPLACEMENTS :

- utiliser les transports en commun
- pratiquer le co-voiturage
- privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo, ...) pour les trajets courts
- renoncer à l'utilisation de voitures diesel ne disposant pas de filtre à particules
- conduire selon la méthode Eco-Drive® (conduite souple, écologique et économique)

A LA MAISON :

- s'assurer que son chauffage ou sa cheminée sont conformes aux normes en vigueur et dans le doute les faire contrôler.
- renoncer aux feux de "confort" (cheminée, poêle) ainsi qu'à tout feu en plein air
- baisser la température de son logement de 1 à 2 degrés, en mettant au maximum 19-20°C

EN SAVOIR PLUS : Service de l'environnement et de l'énergie : 021/316.43.60 / 63

Service de la santé publique: 021/316.42.50

<http://www.vd.ch/air> : concentrations des polluants atmosphériques, informations, conseils pratiques

<http://www.sanimedia.ch> : information en santé publique